

## THÈME 2

### Enjeux et conséquences de la **transformation** du doctorat sur l'ESR



**L**e doctorat, formation par et à la recherche, est le diplôme au fondement des métiers de la recherche et au cœur des métiers de l'université. Il constitue notamment l'un des objectifs des cinq années de formation antérieures. Toute transformation du doctorat a donc des conséquences sur l'organisation de nos laboratoires, sur le métier d'enseignant-e-chercheur-se (EC) et ses conditions d'exercice. Inversement, l'accroissement de notre charge de travail affecte notre capacité d'encadrement, de formation et d'accompagnement des doctorant-es.

Dans la volonté des gouvernements successifs de piloter nos missions et de les orienter pour une mise au service de l'entreprise, le doctorat suscite la convoitise et semble être utilisé pour avancer plus rapidement. On a assisté ainsi à une série de transformations concertées : mise en place du serment du/de la docteur-e, volonté de « protéger » la liberté académique, extension des zones à régime restrictif (ZRR) et durcissement du processus de protection du potentiel scientifique et technique (PPST), mise en place de la fiche RNCP du doctorat avec l'approche par compétences, durcissement des comités de suivi individuel (CSI), renforcement du rôle de contrôle de ses membres, sanctuarisation du dispositif Cifre dans le Code de la recherche, mise en place du contrat doctoral et du contrat post-doctoral de droit privé... Il y a un an, nous attirions l'attention sur le rapport Pommier-Lazarus, remis au ministre en novembre 2024. L'image du doctorat véhiculée dans ce rapport, dont la mise en œuvre devient effective, est caricaturale et orientée vers l'innovation et l'entreprise. S'il faut bien évidemment valoriser le doctorat dans les carrières dans le secteur privé et dans les grilles salariales, cette vision du diplôme fait peser des menaces sur ses spécificités, de la définition du sujet de thèse jusqu'à la soutenance.

Lors du congrès d'étude de notre syndicat, il s'agira d'analyser les tenants et les aboutissants des transformations, les points positifs et les points d'alerte pour l'ensemble de la communauté universitaire, pour le métier d'EC, pour l'institution et pour les doctorant-es. Ces derniers sont-ils-elles des étudiant-es ? Des contractuel-les, notamment s'ils ou elles assurent une charge de cours universitaire ? Leur rôle est en effet essentiel à la bonne marche des équipes pédagogiques et de recherche, tout comme ces équipes contribuent à la formation des doctorant-es et à la « prise en main » du métier d'EC. Le doctorat peut-il être, comme certains l'imaginent, un diplôme comme les autres ? Si transparaît clairement le projet de disqualifier et de déposséder la communauté universitaire du rôle fondateur de formation par et à la recherche, et d'instrumentaliser le doctorat en vue d'une mise au pas des universitaires et de toute l'institution au service du potentiel économique, quels sont les impacts des changements en cours sur nos métiers et leurs conditions d'exercice ? Et quels seraient les leviers pour y faire face ? ■